

**NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.**

Un investissement dans les Actions Offertes comporte des incertitudes et des risques importants. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance de l'ensemble du prospectus et, en particulier, du point « Facteurs de risque » pour une analyse de certains facteurs à prendre en compte dans le cadre d'un investissement dans les Actions Offertes, y compris les risques que (i) bien que la Société ait obtenu l'approbation réglementaire (marquage CE) en Europe pour le système Genio® sur base des résultats positifs des premières études cliniques, cela n'implique pas que l'efficacité clinique ait été démontrée, et il n'y a aucune garantie que les études cliniques en cours et futures destinées à appuyer d'autres autorisations de commercialisation (comme aux États-Unis) seront couronnées de succès et que le système Genio® fonctionnera comme prévu ; (ii) les résultats financiers futurs de la Société dépendront de ceux des études cliniques en cours et à venir, et de l'acceptation commerciale (y compris le remboursement) du système Genio® (le seul produit de la Société en phase de commercialisation à cette date) ; (iii) la Société ayant été exposée à des pertes d'exploitation, des flux de trésorerie d'exploitation négatifs et un déficit accumulé depuis sa création, elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ou de maintenir sa rentabilité par la suite ; (iv) la Société aura probablement besoin de fonds supplémentaires à l'avenir afin de répondre à ses besoins en matière de capitaux et de dépenses, et un financement supplémentaire pourrait ne pas être disponible au moment voulu, ou pourrait limiter considérablement l'accès de la Société à des capitaux supplémentaires. Sans tenir compte du produit de l'Offre, la Société ne dispose pas à la date du Prospectus d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins à ce niveau pendant une période d'au moins 12 mois. Tous ces facteurs sont à prendre en considération avant d'investir dans les Actions Offertes. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions de la Société, et de supporter une perte partielle ou totale de leur investissement.



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **Nyxoah lève jusqu'à €85 millions (100 millions USD) par une Offre publique initiale couronnée de succès**

**Mont-Saint-Guibert, Belgique – 17 septembre 2020 – Nyxoah S.A.** (« Nyxoah » ou « la Société ») opère dans le secteur des technologies de la santé et se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions et de services visant à traiter les troubles respiratoires du sommeil. Elle annonce aujourd'hui les résultats de son offre publique initiale d'actions nouvelles, lancée le 9 septembre 2020 (l'« Offre »), avec admission à la négociation de la totalité de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles, sous le symbole « NYXH ».

Le prix d'émission final a été fixé à €17 par action, ce qui donne à la société une capitalisation boursière initiale d'environ €364.21 millions, soit environ €375.26 millions en supposant l'exercice intégral de l'Option de Surallocation (telle que définie ci-dessous). Le produit brut de l'Offre pour la Société s'élèvera à environ €73,70 millions, soit environ €84,75 millions (100 millions USD) en supposant l'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

**Olivier Taelman, Chief Executive Officer de Nyxoah, a déclaré :** « L'Offre publique initiale couronnée de succès de Nyxoah témoigne du caractère unique et disruptif de la solution développée par Nyxoah pour lutter contre le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil et confirme le besoin existant non satisfait dans le vaste marché mondial du SAOS en croissance continue. L'intérêt soutenu manifesté par les principaux investisseurs mondiaux, combiné à l'appui continu des investisseurs existants, permettra à la Société de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie. Nous accueillons chaleureusement les nouveaux investisseurs et remercions les investisseurs existants pour leur confiance. »

**NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.**

**Robert Taub, fondateur et Chairman de Nyxoah, a ajouté :** « Lorsque la Société a été créée en 2009, l'ambition était de développer une solution unique centrée sur le patient pour aider les personnes atteintes de SAOS à profiter pleinement de leur vie. L'enthousiasme débordant des nouveaux investisseurs et des investisseurs existants nous aidera davantage à concrétiser cette vision. Nous sommes impatients d'entrer dans cette phase passionnante de l'évolution de la Société sous la direction de notre CEO ».

### **Résultats de l'Offre**

- Le prix d'émission final est fixé à €17 par action (le « Prix d'Émission »).
- L'Offre s'est terminée le 16 septembre à 16 heures (CEST).
- La Société a décidé d'augmenter le nombre d'actions offertes de 3.871.000 à 4.335.000 (c'est-à-dire 464.000 Actions Offertes supplémentaires, à l'exclusion des actions nouvelles de la Société qui peuvent être émises lors de l'exercice de l'Option de Surallocation).
- Afin de faciliter la stabilisation par le Gestionnaire de Stabilisation (voir ci-dessous), le Gestionnaire de Stabilisation a suralloué 650.250 actions dans le cadre de l'Offre.
- Afin de couvrir les éventuelles surallocations ou positions courtes susmentionnées, si applicable, résultant de la surallocation, une option de surallocation permettant de souscrire 650.250 Actions nouvelles supplémentaires au Prix d'Émission a été accordée à Belfius Banque, en tant que gestionnaire de stabilisation (le « Gestionnaire de Stabilisation »), agissant pour le compte de Belfius Banque et de la Banque Degroof Petercam (l'« Option de Surallocation »). L'Option de Surallocation ne sera exerçable que pour une période de 30 jours calendrier à compter de la Date de Cotation, telle que définie ci-dessous (la « Période de Stabilisation »). La Société annoncera si et quand l'Option de Surallocation sera exercée.
- Le Gestionnaire de Stabilisation peut s'engager dans des transactions de stabilisation visant à soutenir le prix de marché des Actions pendant la Période de Stabilisation. Ces transactions peuvent stabiliser, maintenir ou avoir une incidence quelconque sur le prix des Actions ou des options, des warrants ou des droits relatifs aux Actions ou aux autres titres de la Société pendant la Période de Stabilisation. Ces activités peuvent maintenir le prix de marché des Actions à un niveau plus élevé que celui qu'elles pourraient atteindre normalement. La stabilisation ne sera pas exécutée au-dessus du Prix d'Émission. De telles transactions peuvent être effectuées sur le marché régulé d'Euronext Bruxelles, sur les marchés hors cote ou autrement. Le Gestionnaire de Stabilisation et ses agents ne sont pas tenus de s'engager dans l'une de ces activités et, au même titre, il n'est aucunement garanti que ces activités seront entreprises. Si ces activités sont entreprises, le Gestionnaire de Stabilisation ou ses agents peuvent les interrompre à tout moment, et elles doivent se terminer à la fin de la Période de Stabilisation.
- Le produit brut de l'Offre pour la Société s'élève à environ €73,70 millions, soit environ €84,75 millions, en supposant l'exercice intégral de l'Option de Surallocation. La capitalisation boursière implicite de Nyxoah est d'environ €364.21 millions, soit environ €375.26 millions en supposant l'exercice intégral de l'Option de Surallocation.
- La négociation des actions Nyxoah sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles, sous le symbole « NYXH », devrait commencer, sur une base « if-and-when-issued-and/or-delivered », le ou vers le 18 septembre 2020 (la « Date de Cotation »). Le paiement et la livraison des Actions Offertes auront lieu le 21 septembre 2020 (la « Date de Clôture »), sous réserve que l'Offre soit clôturée avec succès.
- Les actionnaires existants et les nouveaux investisseurs (les « Investisseurs Participants ») qui se sont engagés, irrévocablement et uniquement sous réserve de la réalisation de l'Offre, à souscrire des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre pour un montant total de €23.064.000

**NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.**

(les « Engagements de Souscription »), se sont vus attribuer au total 999,447 Actions Offertes dans l'Offre sur la base de leurs Engagements de Souscription, dont 861,213 Actions Offertes ont été attribuées aux Investisseurs Participants qui sont des actionnaires existants.

- Compte tenu du fort soutien local des investisseurs privés, la Société a décidé d'attribuer 472,631 Actions, représentant environ 9.48% des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre, à des investisseurs privés en Belgique.
- 472.631 Actions, soit environ 10 % des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre, ont été placées auprès des investisseurs privés en Belgique. Ceci témoigne du fort soutien local des investisseurs privés. La totalité des actions que les investisseurs privés ont souscrites leur seront allouées.
- Degroof Petercam NV/SA et Belfius Banque NV/SA ont agi comme Coordinateurs Globaux et Teneurs de livres dans le cadre de l'Offre.
- La Société a accepté un moratoire de 360 jours, sous réserve des exceptions et conditions habituelles.

**- FIN -**

**Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter :**

**Nyxoah**

Rémi Renard, VP Therapy Development and Education

[remi.renard@nyxoah.com](mailto:remi.renard@nyxoah.com)

+32 472 12 64 40

**Pour tout renseignement, les médias peuvent contacter :**

**Consilium Strategic Communications**

Amber Fennell, Ashley Tapp, Lindsey Neville, Taiana De Ruyck Soares

[Nyxoah@consilium-comms.com](mailto:Nyxoah@consilium-comms.com)

+44 (0)20 3709 5700

**À propos de Nyxoah**

Nyxoah opère dans le secteur des technologies de la santé. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions et de services innovants visant à traiter les troubles respiratoires du sommeil. La principale solution de Nyxoah est le système Genio®, une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse de nouvelle génération approuvée, centrée sur l'utilisateur et destinée à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS), le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde. Ce dernier est associé à un risque accru de mortalité<sup>1</sup> et des comorbidités, dont les maladies cardiovasculaires, la dépression et les accidents vasculaires cérébraux.

À la suite de la finalisation probante de l'étude BLAST OSA sur des patients atteints du SAOS modéré à sévère, le système Genio® a reçu le marquage européen CE en mars 2019. La société mène actuellement l'étude BETTER SLEEP en Australie et en Nouvelle-Zélande pour l'expansion des indications thérapeutiques du système Genio®, ainsi qu'une étude post-commercialisation ELISA en Europe pour confirmer son innocuité et son efficacité à long terme.

---

<sup>1</sup> Young T. et al : Sleep Disordered Breathing and Mortality : Eighteen-Year Follow-up of the Wisconsin Sleep Cohort, Sleep. 2008 Aug 1 ; 31(8) : 1071-1078.

**NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.**

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [www.nyxoah.com](http://www.nyxoah.com).

**Attention** – marquage CE depuis 2019. Dispositif de recherche aux États-Unis. Limité à un usage expérimental aux États-Unis par la loi fédérale américaine

### **Remarque importante**

Cette annonce ne constitue pas – ni ne fait partie de – une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de Nyxoah (la « **Société** »). Tout achat, souscription ou demande d'actions de la Société à émettre dans le cadre de l'offre envisagée ne doit être effectué que sur la base des informations contenues dans le prospectus en relation avec l'offre envisagée et de tout complément à celle-ci, le cas échéant (le « **Prospectus** »).

Cette annonce ne constitue pas un prospectus. Les informations contenues dans cette annonce sont à titre informatif uniquement et n'ont pas la prétention d'être complètes ou exhaustives. Les investisseurs ne doivent souscrire aucun des titres mentionnés dans ce document, sauf sur la base des informations contenues dans le Prospectus que la Société prévoit de publier après son approbation par l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers. Le Prospectus contiendra des informations détaillées sur la Société et ses activités, sa gestion, les risques associés à l'investissement dans la Société, ainsi que des états financiers et d'autres données

La date de réalisation de la cotation sur le marché régulé d'Euronext Bruxelles est susceptible d'être influencée par des éléments tels que les conditions de marché. Il n'existe aucune garantie quant à la réalisation d'une telle cotation, et les investisseurs sont invités à ne pas baser leurs décisions financières sur les intentions de la Société par rapport à une telle cotation à ce stade.

Cette communication est uniquement destinée aux personnes (i) qui résident en dehors du Royaume-Uni ou (ii) qui disposent d'une expérience professionnelle pour les questions liées aux investissements et qui relèvent de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« **Ordre** ») ou (iii) qui sont des « high net worth entities » ou d'autres personnes qui relèvent de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (toutes ces personnes sont désignées collectivement comme les « **Personnes Concernées** »). Tout investissement ou toute activité de placement liés au présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Concernées et ne pourra s'effectuer qu'avec ces dernières. Toute personne n'étant pas une Personne Concernée s'interdit d'agir ou de se baser sur ce communiqué ou une quelconque partie de son contenu.

Cette annonce n'est pas destinée à être publiée ou distribuée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique. Cette annonce ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres mentionnés dans ce document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (le « **Securities Act** »), et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf en vertu d'une dispense d'enregistrement applicable. Aucune offre publique de titres n'est effectuée aux États-Unis.

Ces documents ne constituent – ni ne font partie de – une offre d'achat ou de vente ou une sollicitation d'achat ou de souscription de titres, et il n'y aura aucune vente des titres dans un pays où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant son enregistrement ou sa qualification en vertu des lois dudit pays. Un prospectus aux fins du règlement 2017/1129, tel que modifié (ainsi que toute mesure de mise en œuvre applicable dans tout État membre de l'Espace économique européen et au Royaume-Uni (un « **État concerné** »), le « **Règlement Prospectus** ») a été déposé auprès de l'Autorité belge des Services et

**NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.**

Marchés Financiers et sera disponible pour être consultable sur le site Internet de la Société ([www.nyxoah.com](http://www.nyxoah.com)) et peut être obtenu gratuitement au siège social de la Société. Les investisseurs sont invités à consulter la section 2 du Prospectus, qui contient des informations spécifiques sur les facteurs de risque. La distribution de ce communiqué de presse peut être limitée par la loi ou la réglementation dans certains pays. En conséquence, les personnes qui entrent en possession de ce communiqué de presse doivent s'informer et respecter ces restrictions. Les titres mentionnés dans ce communiqué de presse ne seront pas offerts publiquement et ne seront pas enregistrés dans un pays autre que la Belgique.

Dans tout État concerné autre que la Belgique qui a mis en œuvre le Règlement Prospectus, cette communication est uniquement adressée et destinée aux investisseurs qualifiés dans ledit État concerné au sens du Règlement Prospectus.

Cette annonce et les informations contenues dans ce document ne constituent ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de titres de la Société, et ne sont pas destinées à être publiées, distribuées ou communiquées aux États-Unis d'Amérique, en Australie, en Afrique du Sud, en Israël, au Canada, au Japon ou tout autre pays où la loi applicable l'interdit.

La date d'achèvement de la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles peut être influencée par des éléments tels que les conditions du marché. Il n'y a aucune garantie qu'une telle cotation aura lieu, et les investisseurs ne doivent pas fonder leurs décisions financières sur les intentions de la Société par rapport à une telle cotation à ce stade.

L'acquisition d'investissements auxquels se rapporte cette annonce peut exposer un investisseur à un risque important de perdre la totalité du montant investi. Les personnes envisageant de tels investissements sont invitées à consulter une personne autorisée spécialisée dans les conseils sur ces investissements. Cette annonce ne constitue pas une recommandation concernant l'offre envisagée. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les investisseurs potentiels devraient consulter un conseiller professionnel quant à l'adéquation de l'offre envisagée pour la personne concernée.

La Société n'a pris aucune mesure qui permettrait une offre d'actions de la Société ou la possession ou la distribution de ces documents ou de tout autre matériel d'offre ou de publicité relatif à ces actions dans un pays autre que la Belgique où une mesure à cette fin est nécessaire. La communication, la publication ou la distribution de ces documents dans certains pays peuvent être restreintes par la loi et par conséquent, il est recommandé aux personnes se trouvant dans les pays où ils sont communiqués, publiés ou distribués, de s'informer sur ces restrictions et les respecter. L'émission, la souscription ou l'achat d'actions de la Société peuvent être soumis à des restrictions légales ou réglementaires particulières dans certains pays. La Société n'est pas responsable en cas de non-respect des restrictions susmentionnées par quiconque.

Le contenu de cette annonce comprend des déclarations qui sont, ou peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives ». Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », « anticipe », « s'attend à », « à l'intention de », « peut », « va », « planifie », « continue », « en cours », « potentiel », « prévoit », « projet », « cible », « cherche » ou « devrait » ou, dans chaque cas, leurs variations négatives ou autres ou une terminologie comparable ou par des discussions sur les stratégies, plans, objectifs, cibles, buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant les intentions, les croyances ou les attentes actuelles de la Société concernant, entre autres, ses résultats d'exploitation, ses perspectives, sa croissance, ses stratégies et sa politique de dividende, et le secteur dans lequel la Société opère. Du fait de leur nature,

**NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.**

les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes. De nouveaux risques peuvent parfois survenir, et il n'est pas possible pour la Société de prévoir tous ces risques ni d'évaluer l'incidence de ceux-ci sur son activité ou la mesure dans laquelle tout risque, ou combinaison de risques et d'autres facteurs, peut entraîner des résultats réels sensiblement différents de ceux contenus dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de résultats futurs. Compte tenu de ces risques et incertitudes, le lecteur ne doit pas se fier à des déclarations prospectives pour prédire les résultats réels. Sans préjudice des obligations de la Société en vertu de la loi applicable en matière de divulgation et d'information continue, la Société n'a pas l'intention, et n'assume aucune obligation, de mettre à jour les déclarations prospectives.

La Banque Degroof Petercam SA/NV et Belfius Banque SA/NV (les « **Souscripteurs** ») agissent pour le compte exclusif de la Société en relation avec l'offre envisagée et ne seront responsables envers personne, hormis la Société, de fournir les protections offertes à leurs clients respectifs ni de donner des conseils en relation avec l'offre envisagée.

La Société assume la responsabilité des informations contenues dans cette annonce. Aucun des Souscripteurs ou l'une de leurs sociétés affiliées respectives ou l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseillers ou représentants respectifs n'accepte aucune responsabilité de quelque nature que ce soit ou ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la vérité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans cette annonce (ou quant à l'omission d'une information dans l'annonce) ou toute autre information relative à la Société, qu'elle soit écrite, orale ou sous forme visuelle ou électronique, et quelle que soit la manière dont elle est transmise ou mise à disposition ou pour toute perte de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de toute utilisation de cette annonce ou de son contenu. Chacun des Souscripteurs et chacune de leurs sociétés affiliées respectives déclinent par conséquent, dans toute la mesure permise par le droit applicable, toute responsabilité, qu'elle soit délictuelle, contractuelle ou autre, qu'on pourrait autrement leur imputer en ce qui concerne la présente annonce ou toute autre déclaration ou information. Aucun des Souscripteurs ni aucune de leurs sociétés affiliées respectives ne fournit de garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la vérification ou le caractère suffisant des informations contenues dans la présente annonce, et aucun élément de la présente annonce ne doit être considéré comme une promesse ou une déclaration à cet égard, que ce soit pour le passé ou l'avenir.